

***CHARTRE INFORMATIQUE
EN TECHNOLOGIE
Classe de M. ROUSSEL
DANS LE CADRE DU PROJET
3èmes***

Lire attentivement ce document pour lequel vous devrez signer une lettre de décharge le jour de votre intégration dans le groupe

BONNES PRATIQUES D'UTILISATION DE L'E-MAIL ET D'INTERNET

Ce recueil a pour but d'établir les normes pour assurer l'usage acceptable de l'e-mail et des ressources d'Internet et de l'intégrité des systèmes d'information.

Dans le cadre de l'étude de projet en 3ème, les élèves seront amenés à utiliser l'outil informatique et en particulier **des sites permettant un travail collaboratif et coopératif**.

Deux outils seront utilisés :

- **Un compte GMAIL (société Google)**
- **Un blog (Société EKLABLOG)**

Les élèves seront inscrits sur ces deux sites de manière anonyme (nom d'utilisateur, code et autres informations imposés par le professeur)

La technologie accepte et encourage l'utilisation des services d'Internet pour conduire des projets. Toutefois, le collège doit se protéger des abus potentiels de ces systèmes. Ce document décrit les pratiques à respecter dans l'utilisation du courrier électronique et Internet.

Responsabilités

Tout élève du collège et sa hiérarchie sont responsables de la protection du collège, contre les pertes et les dégradations, y compris, celles qui seraient dues à l'e-mail ou à l'Internet. A ce titre, vous devez respecter les normes et pratiques qui suivent. Le non-respect de celles-ci pourrait être considéré comme abusif.

Bon usage

... pédagogique

Le professeur met à votre disposition l'e-mail et/ou l'accès à Internet pour des besoins d'apprentissage et vous encourage à utiliser ces outils pour votre travail.

Utilisation de l'e-mail et de l'Internet :

- La **boîte mail ne doit jamais être utilisée** en dehors du cadre du projet de technologie
- **Seule la messagerie de l'ENT** sera utilisée pour toutes correspondances avec le professeur.
- **Le DRIVE du compte Google servira de stockage d'informations liées au projet UNIQUEMENT.**

Ne pas les utiliser pour :

- Envoyer du courrier en chaîne, participer à des jeux en ligne, télécharger des jeux, des économiseurs d'écran, de la musique, des logiciels, vous inscrire à des listes de diffusion, ou des groupes de discussion, ou envoyer des messages à des groupes d'échange
- Répondre à des réclamations ou des demandes de renseignements arrivant par e-mail, en avertir le professeur.

... personnel

- **L'usage de la boîte mail pour des activités personnelles est strictement interdit**
- **L'espace de stockage ne doit comporter que des documents de travail et en aucun cas des documents personnels.**

Interdits

Tout élément obscène, pornographique ou d'autre nature qui peuvent être choquants pour une autre personne – à caractère sexuel, raciste, sexiste, violent, politique ou religieux qui comporterait des commentaires déplacés sur des orientations sexuelles, des handicaps ou des particularités personnelles est inacceptable.

Envoyer, Accéder, Visualiser, demander ou télécharger ce genre de documents est une infraction sérieuse à la charte TICE et au règlement intérieur du collège et peut constituer un délit.

La récupération de fichiers auprès de sources inadéquates n'est pas autorisée, car elle présente le risque d'introduire des virus ou des logiciels piratés ou sans licence (jeux, économiseurs d'écran, exécutables). Les fichiers Vidéo ou audio ne sont pas autorisés sauf autorisation explicite du professeur.

Un rappel à l'ordre, voire des sanctions disciplinaires, pourront en résulter telles qu'elles sont définies dans le règlement intérieur, en relation avec la faute commise et dans le respect des droits de la défense.

Surveillance

- **Le professeur de technologie se réserve le droit de contrôler le bon usage des règles d'utilisation des outils informatiques appartenant au collège dans le respect de la liberté individuelle des élèves. Il peut, en accord avec sa hiérarchie, fermer les comptes créés pour le projet de technologie.**
- **Le professeur dispose des codes permettant d'accéder aux comptes GMAIL et EKLABLOG des élèves.**
- **Les parents auront également le droit de regard sur ces comptes.**

Infractions

L'utilisation inappropriée, excessive, ou non autorisée de l'e-mail ou des services Internet est en infraction au règlement du collège. Comme pour toute utilisation injustifiée, détournée ou non autorisée d'un outil mis à la disposition par le collège ou le professeur, tout abus commis en connaissance de cause est de nature à justifier **une sanction** telle que définie par le règlement intérieur, dans le respect des droits de la défense de l'intéressé.

Informations complémentaires

Contactez le professeur pour des avis, des conseils quant à la bonne utilisation du courrier électronique et de l'Internet, dans le cadre de ces normes et bonnes pratiques.

Lettre de décharge

Lire attentivement la charte informatique annexée au règlement intérieur

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons qu'en tant que membre de la communauté du collège Léo FERRE de St LYS, vous êtes tenu de respecter les règles en vigueur dans l'établissement.

Nous vous invitons à vous conformer aux bonnes pratiques d'utilisation de la messagerie électronique et d'Internet exposées dans la charte informatique.

Par la présente, vous déclarez avoir pris connaissance de cette Charte informatique et vous vous engagez à respecter les règles qui y sont notifiées.

Etablissement : Collège léo FERRE, St LYS

Nom de l'élève :.....

Classe :.....

Nom du groupe de technologie :.....

Nom du responsable de l'élève :.....

Date :.....

Signature de l'élève:

Signature du responsable légal :.....

Signature du professeur :.....

Nb : Veuillez retourner cette note signée et datée au professeur.

Codes

Gmail :

- Identifiant :.....
- Mdp :

Eklablog :

- Identifiant :.....
- Mdp :

Blog professeur : [Technostlys](#)